

**Adhésion au Réseau L.U.M.I.E.R.E.
avant création du Syndicat Mixte L.U.M.I.E.R.E.
Désignation du signataire de la Convention**

Rapporteur : Monsieur le Président

En 1999, le District a décidé d'adhérer au Réseau Lumière.

Une convention liant l'ensemble des partenaires de ce projet doit donc être signée afin que la Ville de Besançon puisse appeler la contribution de la CAGB.

Celle-ci n'a donc pas encore été versée; elle comprend les droits d'entrée et divers frais (ART, mise en service).

Inscrite au BP 1999, elle a été reportée au BP 2000 puis au BP 2001.

Les signataires de cette convention sont:

- la Ville de Besançon, représentée par JL FOUSSERET, Député-Maire
- l'Université de Franche-Comté
- le CHU
- le Département du Doubs
- l'Académie de Besançon
- le Ministère de la Défense
- le Conseil régional de Franche-Comté
- la CCI du Doubs
- la CAGB

Le 2 Juillet prochain aura lieu le lancement officiel du Syndicat Mixte L.U.M.I.E.R.E qui prendra le relais de la Ville de Besançon dans la prise en charge des investissements d'extension du réseau.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le 1er Vice-Président délégué :

- **à signer la convention de partenariat au Réseau L.U.M.I.E.R.E ,**
- **à signer les actes relatifs à l'adhésion de la CAGB au Syndicat Mixte L.U.M.I.E.R.E conformément à la délibération du Conseil Districale du 22 Décembre 2000.**

Pour extrait conforme,

Le Président